

■

Présidence : Mme Béatrice MATHIEU (Présidente).

Membres : Mmes Nathalie LUCAS – Sandra RENON (CTRA).
MM. Erick ARCHAT, Michel LALARDIE, Séverin RAGER (CTRA), Christian SIONNEAU, David WAILLIEZ (Représentant des Arbitres au Comité Directeur - Partiellement).

Invités : Jean-Luc BERTAUD (Observations), Pierre LANZERAY (Désignations), Claude TELLENE (Représentant de la CFA).

Excusés : Stéphane BASQ (Représentant du CD auprès de la CRA), Cédric DOS SANTOS, Patrick FRUGIER (Représentant la Commission Technique en CRA), Jean-Claude PUYALT, Jean-Louis RIDEAU.

○ Félicitations :

- à Matthieu SARRIEAU pour sa désignation sur la ½ finale U19 à BORGIO (Corse).
- à Bruce CARREY pour sa désignation lors de la finale de la Coupe Gambardella.
- à Maïka VANDERSTICHEL pour sa désignation lors de la finale de la Coupe de France Féminine.
- à Emeline ROCHEBILIERE pour sa réussite au titre d'Arbitre Fédérale 2 (FFE2).
- à Guillaume BOUSQUET pour sa réussite au titre de Fédéral 4 (F4).
- à Antonin FRAPPREAU pour sa réussite au titre de Jeune Arbitre Fédéral (JAF).
- à Alexandre FRAPPREAU pour sa réussite au titre de Jeune Arbitre Fédéral (JAF).
- à Léo BEULET pour sa nomination Fédéral 4 (F4) sous réserve de réussite aux examens théoriques d'admissibilité de juin 2019. La CRA lui transmet tous ses encouragements pour cette épreuve.
- à Thomas BROSSARD pour sa désignation sur la rencontre de Coupe des Régions UEFA ayant opposé les Ligues de CENTRE / VAL DE LOIRE et BOURGOGNE / FRANCHE COMTE.
- à Bruce CARREY pour sa désignation sur la rencontre de Coupe des Régions UEFA ayant opposé les Ligues de CORSE et MEDITERRANEE.
- à Ait Saïd IDIR et Evan Sarin LIM de la SSFA de Limoges pour l'obtention de la pastille UNSS.
- à Agathe KOCHER et Lucas MARLIER pour leur désignation à la finale nationale du Festival U13 PITCH de Capbreton.

○ Condoléances :

- Suite au décès de Jean Claude LIAIGRE, ancien arbitre fédéral et membre de la CRA Centre-Ouest pendant 10 ans, la CRA présente ses plus sincères condoléances à sa famille

1- Approbation des PV N° 13, 14 et 15 :

- Le PV n° 13 du 15 avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.
- Le PV n° 14 (Consultation écrite) du 30 avril 2019 est adopté à l'unanimité des présents.



- Le PV n° 15 (Consultation écrite) du 02 mai 2019 est adopté à l'unanimité des présents.

2- Courriers divers (du 16/04 au 20/05/19) :

- Ligue :
 - Organisation des ¼ de finales et ½ finales de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U17. Pris note.
 - Demande de rapport à un arbitre suite match R3 arrêté. Pris note.
 - Organisation des ½ finales de la Coupe Nouvelle-Aquitaine FUTSAL. Pris note.
 - Demande Arbitres sur matchs amicaux à Migné-Auxances. Transmis à la section Désignations.
 - Organisation des ½ finales de la Coupe Nouvelle-Aquitaine. Pris note.
 - Organisation des ¼ de finales et ½ finales de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminines. Pris note.
 - Organisation des ½ finales de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Foot Entreprise. Pris note.
 - Organisation de la phase d'Accession Interrégionale D2 FUTSAL.
- Arbitres :
 - La CRA souhaite un prompt rétablissement à l'ensemble de ses arbitres rencontrant des problèmes de santé et ayant fourni un certificat médical d'inaptitude à l'arbitrage :
 - Nathan SERRE
 - Hassan ZIAD
 - Antoine GIRARD
 - Louis BOSCHER
 - Didier KPODO
 - Cyril VILLATEAU
 - Olympe PLA
 - Mélissa ROSSIGNOL
 - Romain SARRAUTE
 - Nicolas REY
 - Johan GEORGES
 - Loïc BARROUILLET
 - Léo BEULET
 - Éric LANGLADE
 - Romain CHARUAU
 - Hugo DUCASSE
 - Jordan MORISSON
 - Damien VALLET
 - Franck BONNET
 - Zakaria OUFRASSI
 - Kenzo SECK
 - Pierre DUPUY
 - Florent GEMEAU
 - Anthony MICHEAU
 - Patrick MOREAU
 - Florent FAVARD
 - Antonio RIBEIRO : Demande d'intégration du corps d'arbitres centraux pour la saison 2019/2020. Pris note. La réponse sera apportée lors de la proclamation des résultats.



- Clément JABLONSKI : Retour d'expérience suite participation au Tournoi de MONTAIGU.
- Zaou-el-hak MADI ABDOL : Courriel relatif à sa situation prochaine suite à la fin de sa suspension le 23 avril 2019. Transmis à la section Désignations et à la CRSA pour question relative au Statut de l'Arbitrage.
- Thomas BROSSARD : Retour d'expérience suite désignation sur la rencontre de Coupe UEFA des Régions Centre Val de Loire / Bourgogne Franche-Comté.
- Clément BOURGOIN : Certificat médical de reprise de l'arbitrage. La CRA se félicite du retour sur les terrains de Clément.
- Romain LESCAUDRON : Retour d'expérience suite participation au stage Interligues U15 Elite Garçons.
- Arnaud LAFOURCADE : Reprise de l'arbitrage suite blessure. Pris note.
- Tanguy BECK : Retour d'expérience suite participation au stage Interligues U15 Avenir Garçons
- Jean-Baptiste CUVELETTE : Courriel relatif à ses observations. Une réponse sera apportée à l'intéressé.
- Philippe MORAI : Rapport suite absence sur rencontre. Pris note.
- Vincent CARON : Demande de ne plus officier en Foot Entreprise. Pris note.
- Nicolas TAMISIER : Demande d'intégration du corps d'arbitres-assistants pour la saison 2019/2020. Pris note. Une réponse sera apportée à l'intéressé lors de la proclamation des résultats.
- Jérôme LARBRE : Demande pour devenir Observateur Jeunes. Cette candidature sera soumise à l'accord du Comité de Direction de Ligue.
- Stéphane RIGAUD : Demande à réintégrer l'arbitrage de Ligue pour la saison 2019/2020. L'intéressé sera réintégré dans sa catégorie sous réserve de réussite aux tests physiques et techniques.
- Maureen RABEAU-BONHOMME : Remerciements suite participation au Pitch U13 à Gujan Mestras. Pris note.
- Guillaume CORDEIRO VARAO : Courriel relatif à son nombre d'observations. Dernière observation programmée.
- Christophe GUIMARD : Appel de la décision de la CRA concernant la titularisation des candidats R3. Transmis à la Commission Régionale d'Appel.
- Grégory SOUCHET : Courriel informant la CRA de son souhait de repartir en District la saison prochaine. La CRA remercie Grégory pour sa carrière d'arbitre de Ligue. Il sera exempté des tests théoriques.
- Bruce CARREY : Retours d'expérience sur ces dernières désignations. Pris note.
- Damien TROUBAT : Interrogation sur sa situation pour la saison 2019/2020. Compte tenu de son arrêt le 27 février 2019 (jusqu'à la fin de saison), l'intéressé a sa saison gelée et sera repris dans sa catégorie.
- Vincent CARON : Demande de soutien dans sa formation Futsal. La CRA rappelle que sa politique de formation et le calendrier des formations 2019/2020 sera défini et diffusé en début de saison prochaine.
- Bastien IBANEZ : Demande pour devenir Observateur Jeunes. Pris note.
- DTA :
 - Report de la date d'envoi des dossiers des candidats fédéraux pour la saison 2019/2020 au 10 mai 2019. Pris note.



- Information concernant la publication des résultats des candidats pratiques au titre d'arbitre Fédéral F4, AF3, Féminine 2, Futsal 2 et JAF le jeudi 24 avril 2019 à 18H00 sur le site de la FFF.
- Courriel relatif à l'organisation de stages 1^{er} degré. Pris note.
- Circulaire de la phase finale du championnat U17. Pris note.
- Circulaire Générale : Phase d'accession Nationale au championnat 2^{ème} Division Féminine.
- CRA :
 - Courrier adressé aux Présidents de CDA relatif au concours de candidats Ligue.
 - Envoi à la CRA PARIS-IDF du dossier de Mathieu ACCHIARDI.
 - Commande, auprès de la Ligue, de différents cartons d'arbitrage.
 - Envoi à la DTA des participants de la LFNA au stage 1^{er} degré du 24 au 26 mai 2019 à St Sébastien sur Loire (Thomas BROSSARD – Julien MARTINEZ – Maxime ROUMIER + Julian GRELOT).
 - Envoi à la DTA des dossiers des candidats fédéraux pour la saison 2019/202 :
 - Candidats F4 : Bruce CARREY – Clément LE GAL – Matthieu SARRIEAU
 - Candidat AAF 3 : Sébastien LEMAIRE
 - Candidats JAF : Tanguy BECK – Loïc BOSCHER – Corentin BOUTET – Logan BREMAUD – Estéban GOMEZ – Romain LESCAUDRON – Thomas MARTINEZ – Andréa MERCURIO – Olympe PLA – Léo VIDAL.
 - Annulation de la formation FFF Seniors des 26 et 27 avril 2019.
- Clubs :
 - DASSAULT Aviation Sports : Relance de la demande de facture pro-forma pour participation de plusieurs arbitres sur un tournoi. Transmis à la Comptabilité.
 - Aviron Bayonnais : Courriel relatif à l'absence d'un arbitre sur une rencontre. Transmis à la section Désignations.
 - Aviron Bayonnais : Demande d'arbitres sur rencontre U17 Fém. Transmis à la CDA 64 par délégation.
 - A.S. ARTIX : Demande d'arbitres pour le Tournoi International d'Artix. Transmis à la section Jeunes.
- Divers :
 - Thierry FOURNEAU : Courriel relatif à une éventuelle candidature pour devenir Observateur JAF. Cette candidature sera étudiée lors du renouvellement des candidatures Observateurs JAF en début de saison prochaine.
 - Philippe CHAT : Courriel relatif à la blessure d'un arbitre observé. Pris note.
 - Sandra RENON : Retour sur la réunion de la Section Développement Arbitrage Féminin FFF du 08 mai 2019.
 - Sandra RENON : Liste des candidats à la Section Sportive Filière Arbitrage de Mérignac.
 - Sandra RENON : Planning prévisionnel de la Formation Initiale en Arbitrage pour la saison 2019/2020.
 - CDA 17 : Demande d'information sur la candidature arbitre de Ligue de Yohan LEBAS et Jérémy TORCHON. Une réponse a été apportée à la CDA 17 par la section Formations.
 - UNAF 64 : Envoi d'une plaquette « Devenir adhérent ». Pris note.
 - CDA 16 : Invitation de la Présidente de la CRA à la réunion de fin de saison des Arbitres de Charente le 10 mai 2019. Pris note.
 - Patrick DEMOLIN : Rapport Délégué sur rencontre R1 suite absence arbitre-assistant. Pris note.



- A.S. France 3 Aquitaine : Demande d'arbitres pour les Jeux Nationaux de l'ORTF. Une réponse sera apportée à ce Club.
- Bruno PORCEL : Rapport délégué suite blessure arbitres dans leur vestiaire avant une rencontre. Pris note.
- Jérôme MALEN : Rapport délégué suite comportement d'un arbitre lors d'une rencontre R2. Pris note.
- Philippe FAURE : Rapport délégué suite absence arbitre sur une rencontre R1. Transmis à la section Désignations.

3- Retour sur les examens de fin de saison :

- Examens de fin de saison des arbitres de catégorie R2 – R3 – AAR2 :
 - Les examens se sont déroulés conjointement sur les sites du HAILLAN et de PUYMOYEN le 18 mai 2019.
 - 9 échecs aux tests physiques
 - La correction des rapports disciplinaires sera effectuée au cours de la première semaine de juin 2019 au Haillan.
 - Rattrapage :
 - Le test théorique de rattrapage est prévu le samedi 08 juin 2019 de 9H30 à 11H30 au Haillan. Il concernera 14 arbitres absents et excusés le 18 mai 2019
 - Le rattrapage du test physique s'effectuera en début de saison selon un principe pas encore validé.
- Examen Candidats Arbitres R3 – AAR2 – JAR :
 - L'examen s'est déroulé le 19 mai 2019 au Siège de la Ligue à Puymoyen.
 - 74 arbitres inscrits
 - 69 candidats présents dont 7 Féminines
 - 4 échecs aux tests physiques
 - Résultats satisfaisants selon la première analyse.
 - Organisation logistique de qualité avec l'ensemble des stagiaires dans la même salle.
- La CRA remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite de ces deux journées.

4- Point sur les Observations :

- Jean-Luc BERTAUD fait le point sur les observations.
- Du fait des absences et blessures de certains arbitres, il reste une dizaine d'observations à effectuer à l'occasion de la dernière journée de championnat.
- Les observateurs sont sollicités afin de faire parvenir rapidement les derniers rapports ainsi que les notes inhérentes.

5- Audition des arbitres convoqués (Art. 39 du Statut de l'Arbitrage) pour absence de saisie d'une sanction disciplinaire par les arbitres :

- Béatrice MATHIEU et les personnes non membres n'ayant pris part ni à la délibération, ni à la décision.
- Arbitre licence n° 1190526298 :

- - Régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.
 - Après avoir pris note de l'absence excusée de l'arbitre, lu en séance son rapport initial et ses observations écrites.
 - Considérant les explications données par l'arbitre et les justifications apportées dans ces dernières qui diffèrent du rapport initial et se rapproche de la vérité établie ;
 - Considérant les regrets formulés par l'arbitre ;
 - Considérant l'absence d'excuses ;
 - Considérant que l'arbitre n° 1190526298 était désigné en qualité d'arbitre (N° 1) sur cette rencontre et avait la responsabilité finale des écrits sur la feuille de match ;
 - Considérant que le fait de ne pas mentionner volontairement les sanctions disciplinaires sur la feuille de match de la part d'un officiel, constitue un manquement grave à l'exercice de ses responsabilités ;
 - La CRA décide de sanctionner l'arbitre n° 1190526298 de trois (3) mois de non-désignation à compter du 17 août 2019
 - Notification sera faite à l'intéressé, au Club et au Président de CDA de l'intéressé
 - *Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190, la présente décision est susceptible d'appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.*
- Arbitre licence n° 2545473266 :
- Régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.
 - Après avoir lu le rapport initial de l'arbitre et l'avoir entendu dans ses explications. Ce dernier ayant pris la parole en dernier.
 - Considérant les explications données par l'arbitre et les justifications apportées ;
 - Considérant que ces dernières diffèrent du rapport initial et correspondent à la vérité établie ;
 - Considérant les regrets sincères et les excuses formulées en séances ;
 - Considérant que l'arbitre n° 254473266 était désigné en qualité de 2^{ème} arbitre (N° 2) sur cette rencontre et officiait sous la responsabilité de l'arbitre (N° 1) ;
 - Considérant que le fait de proposer de ne pas mentionner les sanctions disciplinaires sur la feuille de match de la part d'un officiel, constitue un manquement grave à l'exercice de ses responsabilités ;
 - La CRA décide de sanctionner l'arbitre n° 2545473266 de trois (3) mois de non désignation dont un (1) mois avec sursis à compter du 17 août 2019.
 - Notification sera faite à l'intéressé, au Club et au Président de CDA de l'intéressé.
 - *Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190, la présente décision est susceptible d'appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.*
- Arbitre licence n° 1190367360 :

-
- Régulièrement convoqué conformément aux dispositions de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.
- Après avoir lu le rapport initial de l'arbitre et l'avoir entendu dans ses explications. Ce dernier ayant pris la parole en dernier.
- Considérant les explications données par l'arbitre et les justifications apportées ;
- Considérant que ces dernières divergent du rapport initial et se rapprochent de la vérité établie ;
- Considérant l'absence de regrets et d'excuses de l'arbitre n° 119036736 ;
- Considérant que l'arbitre n°1190367360 était désigné en qualité de chronométreur (N° 3) sur cette rencontre et officiait sous la responsabilité de l'arbitre (N° 1) ;
- Considérant que le fait de ne pas mentionner les sanctions disciplinaires sur la feuille de match de la part d'un officiel, constitue un manquement grave à l'exercice de ses responsabilités ;
- La CRA décide de sanctionner l'arbitre de n° 1190367360 de trois (3) mois de non désignation dont deux (2) mois avec sursis à compter du 17 août 2019 ;
- Notification sera faite à l'intéressé, au Club et au Président de CDA de l'intéressé.
- *Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190, la présente décision est susceptible d'appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.*

6- Questions diverses :

- Désignations des Arbitres pour les différentes finales :
 - o La CRA procède à la désignation des arbitres sur les différentes rencontres :
 - Coupe LNA Séniors le 2 juin à la Brède
 - Nicolas RODRIGUEZ - Teddy PALLARUELO - Nicolas SEGUIN - Quentin BERTHELET
 - Coupe LNA Séniors Féminines le 2 juin à la Brède
 - Andréa ARCHAT - Marina BARBOTIN - Alice AUBOURG - Esthelle BRIN
 - Coupe LNA Séniors Foot Entreprise le 2 juin à la Brède
 - Nicolas TAMISIER - Laurent PINEAU - Christophe CHAIGNE - Abdelkader MOUSTAOU
 - Accession LFNA en CN U19 le 8 juin à La Réole
 - Samy HIRI - Alexandre DELIAS - Alexandre FRAPPREAU – Théo SANCHEZ
 - Accession LFNA en CN U17 le 8 juin à La Réole
 - Axel DUPAYS - Quentin LAPLANCHE - Axel ANGIBAUD - Sam MEUNIER
 - Coupe LFNA U17 le 8 juin à La Réole
 - Antonin FRAPPREAU - Mathéo GEMEAU - Lucas SARDIN – Rémi SAVARIT
- Situation de Monsieur Damien TROUBAT – Arbitre « Régional 3 » Groupe 2 – Au regard de ses évaluations au cours de la saison (Article 23 et Annexe 3 du RI de la CRA) :
 - o La Commission :
 - Considérant que l'article 23 du Règlement Intérieur de la CRA, disposent que le classement d'un arbitre « Régional 3 » pour une saison N et motivée par les observations à l'issue de la saison N-1 ;

-
- Considérant que l'annexe 3 du Règlement Intérieur de la CRA prévoit qu'un arbitre de catégorie « Régional 3 » est observé sur 3 rencontres de Régional 3 ;
- Considérant que Monsieur Damien TROUBAT n'a à ce jour été observé qu'une fois
- Considérant que Monsieur Damien TROUBAT, n'a pu être observé depuis l'envoi d'un courriel en date du 27 février 2019 précisant son incapacité physique et mentale de continuer la saison ;
- Considérant, dès lors, qu'il appartient à la CRA de statuer sur la situation particulière de Monsieur Damien TOURBAT et ce, conformément à l'article 23 de son Règlement Intérieur ;
- Par ces motifs :
- Décide de neutraliser la saison de Monsieur Damien TOURBAT et de le maintenir en catégorie « Régional 3 » pour la saison 2019/2020. Damien TOURBAT est dispensé des épreuves théoriques de fin de saison de sa catégorie.
- Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190, la présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
- Situation de Monsieur Éric LANGLADE – Arbitre « Régional 3 » Groupe 6 – Au regard de ses évaluations au cours de la saison (Article 23 et Annexe 3 du RI de la CRA) :
 - o La Commission :
 - Considérant que l'article 23 du Règlement Intérieur de la CRA, disposent que le classement d'un arbitre « Régional 3 » pour une saison N et motivée par les observations à l'issue de la saison N-1 ;
 - Considérant que l'annexe 3 du Règlement Intérieur de la CRA prévoit qu'un arbitre de catégorie « Régional 3 » est observé sur 3 rencontres de Régional 3 ;
 - Considérant que Monsieur Éric LANGLADE n'a à ce jour été observé que 2 fois ;
 - Considérant que Monsieur Éric LANGLADE, ne pourra plus être observé au cours de la présente saison en raison de son arrêt pour raison médicale depuis le 25 avril 2019 et ce, pour deux mois ;
 - Considérant, dès lors, qu'il appartient à la CRA de statuer sur la situation particulière de Monsieur Éric LANGLADE et ce, conformément à l'article 23 de son Règlement Intérieur ;
 - Par ces motifs :
 - Décide de neutraliser la saison de Monsieur Éric LANGLADE et de le maintenir en catégorie « Régional 3 » pour la saison 2019/2020. Éric LANGLADE est dispensé des épreuves théoriques de fin de saison de sa catégorie.
 - Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la FFF, et conformément aux dispositions de l'article 190, la présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
- Préparation Saison 2019/2020 :
 - o Nécessité de travailler dès à présent sur la nouvelle saison.
 - o Organisation d'un séminaire de 2 jours les 04 et 05 juillet 2019 à Puymoyen



7- Tour de table :

- Michel LALARDIE :
 - Exclusion temporaire : Demander au Comité de Direction si la règle de l'exclusion temporaire est maintenue telle quelle jusqu'à la fin de la mandature ou pas afin de travailler sur une mise à jour éventuelle du Règlement Intérieur de la CRA.
 - Proclamation des résultats : Comme la saison dernière, se fera par visioconférence aux alentours du 15 juin 2019.
 - Pierre LANZERAY :
 - Désignations : Revient sur une problématique de désignations consécutive à une saisie par des tierces personnes ➔ Nécessité de prévenir le Désignateur lors d'une modification non initiée par ce dernier.
- Prochaines réunions :
- Réunion plénière en visio-conférence (date et lieu à déterminer)
 - Séminaire des membres de la CRA (04 & 05 juillet 2019 à Puymoyen)

*La Présidente,
Béatrice MATHIEU*

*Le Secrétaire,
Christian SIONNEAU*

Procès-Verbal validé le 06/06/19 par Le Secrétaire Général adjoint, Pierre Massé, par délégation du Secrétaire Général.